

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 V. 277 Vœu relatif à la Marche des Fiertés 2018.

Rattaché à la communication sur la stratégie LGBTQI+ de Paris - 2018 SG 31.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la Marche des Fiertés est un événement d'une importance majeure dans la visibilité de la communauté homosexuelle à Paris ;

Considérant que la représentation des institutions à la Marche des Fiertés, notamment par l'organisation de véhicules festifs, est un signe fort de soutien à cet événement ;

Aussi, sur proposition de David Belliard et des élu.e.s du groupe Ecologiste de Paris (GEP),

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris s'engage à être représentée à la Marche des Fiertés par la présence d'un char, dès l'édition de 2018.